

**Un jeune adolescent à vélo renversé à Compiègne :  
L'accident serait-il arrivé si la loi LAURE avait  
été appliquée ?**

Vendredi 16 août, Tino, un adolescent de 12 ans a été renversé par un chauffard (toujours en fuite) au volant d'une voiture qui roulait excessivement vite, selon les témoins. Le chauffard ne s'est même pas arrêté. La police est toujours à la recherche de témoins. L'AU5V s'associe à la douleur de la famille et souhaite à Tino un prompt rétablissement.

Nous pourrions déplorer un nouvel accident de cycliste, du à la fatalité, à la faute à pas de chance, au cycliste qui n'avait rien à faire là, qui n'avait peut-être pas tous les équipements de sécurité, comme il est systématiquement reproché aux cyclistes victimes d'accident avant de mettre en cause les autres tiers. (La victime est tenue responsable de son accident, le #victimblaming que l'on retrouve sur les réseaux sociaux). Mais ici, il n'en est rien. Cet accident est survenu sur l'avenue de la Faisanderie, une voie nouvelle créée en 2018 qui n'a pas été aménagée conformément à la loi. Lors de la création de cette voie, aucun aménagement cyclable n'y a été aménagé alors que la loi LAURE (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie) stipule depuis 23 ans « **A l'occasion des réalisations ou rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation.** » Article L 228-2 du Code de l'Environnement.

**Les Sablons : une  
nouvelle voie**

Le Camp des Sablons est un projet d'envergure en lisière de forêt, à Compiègne. Une étape est actuellement bien visible avec la réalisation d'une nouvelle voie (l'avenue de la Faisanderie). Elle permettra de desservir le quartier qui comprendra notamment le futur lycée Jean-Paul II et environ 600 logements. Cette nouvelle route va ouvrir en janvier. Elle permettra l'aménagement de la voie actuelle (avenue du 25<sup>e</sup> RGA). Celle-ci sera mise à sens unique et transformée pour accueillir un stationnement sécurisé des bus et cars scolaires, deux voies piétonnes et une voie cycliste.

L'avenue du 25<sup>e</sup> RGA sera mise à sens unique, avec des parkings pour les bus scolaires et des voies douces (vélos, piétons)



Extrait de ARC Infos n° 70 jan/fev 2018

Si une voie douce a bien été réalisée le long de l'avenue du 25<sup>e</sup> Rgt du Génie de l'Air, l'avenue de la Faisanderie, elle n'a pas bénéficié d'aménagements cyclables malgré l'obligation légale.

**Toutes les rues doivent pouvoir être cyclables**, c'est la position de l'AU5V, d'autant plus que cette nouvelle avenue dessert un quartier d'habitations (les Sablons). Si on a pensé à aménager l'avenue de la Faisanderie pour la circulation des convois exceptionnels, on a complètement oublié le vélo.

80 % des répondants au Baromètre des villes cyclables estiment qu'à vélo il est important d'être séparé du trafic motorisé. Selon un sondage Opinionway 74 % des Français souhaitent diversifier leur modes de transport, 51 % à marcher plus et à faire du vélo pour faire des économies.

**Quelles conséquences :** Le non respect de cette obligation légale, même après la réalisation du projet, pourrait déclencher, en cas d'accident impliquant un cycliste après la réalisation de l'aménagement contesté, le mécanisme de la **responsabilité pénale personnelle du maire** prévu à l'article L 2123-34 du code général des collectivités territoriales. De plus, l'Assurance Maladie invite désormais les victimes d'accidents causés par un tiers à le lui déclarer afin qu'elle puisse obtenir le remboursement des frais engagés pour les soins liés à l'accident. **Cet accident pourrait coûter cher à la ville de Compiègne.**

Malgré l'envie des français de pouvoir se déplacer à vélo, l'AU5V ne peut que déplorer que la loi sur l'Air est encore en 2019 trop souvent bafouée par les collectivités locales qui oublient les aménagements en faveur des déplacements à vélo, ici à Compiègne, mais aussi à la Chapelle en Serval, à Gouvieux ...

Contact : Thierry Roch, Président de l'AU5V [contact@au5v.fr](mailto:contact@au5v.fr) 06 29 43 71 31